

On va bientôt choisir sa formation avec un portable

Dévoilée hier, la réforme de la formation professionnelle chamboule tout

Le terme "big bang" entendu ici et là pour caractériser la réforme de la formation professionnelle est sans doute exagéré. Il marque en tout cas, du point de vue du gouvernement qui l'a dévoilée hier via la ministre du Travail Muriel Pénicaud, l'envie de bousculer les habitudes. "De briser de vieux tabous", convient le président du Medef Paca Jean-Luc Monteil. Il est vrai qu'après les timides avancées sur l'assurance-chômage, l'équipe Macron saute un pas audacieux. Afin de simplifier des dispositifs qui ne profitent qu'à un Français sur trois, un chômeur sur dix, il n'hésite pas à éblouir syndicats et patronat, cogestionnaires d'organismes paritaires jugés coûteux et inefficaces. "Jusqu' alors, le droit à la formation était assez théorique", déplore hier matin Muriel Pénicaud. "La formation pro doit être accessible à chaque actif, de façon autonome, simple et opérationnelle".

Concrètement, l'État remet donc tout à plat. Il revient d'abord sur le compte personnel de formation (CPF) auquel chaque actif a droit depuis 2015. Plutôt qu'un crédit en heures utilisable via un intermédiaire, on pourra désormais se servir sur un compte en euros, allant de 500 à 800 par an selon la qualification. Surtout, on le fera en direct, à l'aide d'une application numérique. Et bénéficiaire, comme sur un site d'hôtellerie



"Jusqu' alors, le droit à la formation était assez théorique", déplore hier matin la ministre, Muriel Pénicaud. /PHOTO AFP

ou de restos type TripAdvisor ou Booking, des avis des autres utilisateurs. "Un tournant libéral indéniable", s'insurge la CGT en craignant "une individualisation totale des travailleurs".

Autre virage, celui pris par l'argent de la formation continue qui passe des tuyaux des organismes paritaires collecteurs agréés (Opca) à ceux des Urssaf. "Une telle évolution mérite plus de transparence", indique la

CFDT qui réclame "l'organisation d'une concertation rapide pour que ces changements ne conduisent pas à un chamboule-tout destructeur". Au Medef, Jean-Luc Monteil n'y voit en revanche "aucun problème. Nos Opca ont autre chose à faire qu'à prélever l'impôt".

L'autre bouleversement concerne la création d'une agence de régulation. Appelée "France compétences", cet éta-

blissement public géré par l'État, les Régions, les syndicats et le patronat sera chargé de veiller à la qualité des très nombreux organismes de formation et aux prix pratiqués. Il devrait mettre un peu de clarté sur un dispositif opaque et tortueux. Ce qui revient, estime Michel Beaugas, secrétaire confédéral en charge de l'emploi à Force Ouvrière, à "retirer la gestion paritaire de la formation professionnelle au niveau national". Il s'inquiète en outre du devenir des quelque 5 000 salariés des Opca et des Fongecif, chargés des congés de formation individuelle.

"Stratégie de recentralisation"

Une crainte nuancée, toutefois, par le directeur du Fongecif Paca. "Rien n'est gravé dans le marbre", note Gérard Goron, sûr du rôle incontournable des organismes de conseil. Même mesure chez les partenaires sociaux où l'on attend le passage du projet de loi au Parlement cet été. De quoi préparer la riposte politique et sociale face à une réforme plus globale, incluant apprentissage et assurance-chômage. "Une stratégie de recentralisation qui m'inquiète parce que, même si elle part d'un principe de bon sens, risque d'éloigner les décideurs de la réalité du terrain", pointe le président de la Région Sud Renaud Muselier.

François TONNEAU

Du compte personnel en euros à la fin des Opca

Compte personnel de formation (CPF) en euros et non plus en heures : Tous les salariés verront leur CPF crédités de 500€ par an, plafonnés à 5 000€. Les personnes sans qualification auront 800€, avec un plafonnement à 8 000. Le taux de reconversion heures/euros n'a toutefois pas encore été arrêté pour les personnes disposant déjà d'un CPF. Les salariés à temps partiel auront les mêmes droits que ceux à temps plein, une mesure qui va surtout "bénéficier aux femmes", fait valoir le ministre, "puisque 80% des salariés à temps partiel sont des femmes et 30% des femmes sont à temps partiel".

Formations accessibles via une application : Elle permettra de s'inscrire et payer directement une formation, sans passer par un intermédiaire; de connaître ses droits acquis; les formations certifiantes dans son

bassin d'emploi; le taux de satisfaction des stagiaires ou celui d'insertion dans l'emploi. L'application sera disponible progressivement à partir de 2019.

Financement : Les entreprises s'acquitteront d'une seule cotisation, au lieu de deux actuellement (1% formation et taxe d'apprentissage). Mais la contribution totale restera inchangée, à 1,68% pour les entreprises de plus de 11 salariés et 1,23% pour celles de moins de 10.

Collecte des fonds : Les sommes destinées à la formation seront désormais collectées par les Urssaf, qui les transféreront à la Caisse des dépôts. Actuellement, la collecte de la formation professionnelle continue est réalisée par les organismes paritaires collecteurs agréés (Opca). Mais ce changement,

"lourd", n'interviendra que fin 2020 ou en 2021.

Fin des Opca : Gérés paritairement, ils seront remplacés par des "Opérateurs compétences", également gérés paritairement. Ces structures vont notamment frapper les centres de formation d'apprentis (CFA), le plan formation des TPE-PME et pourront "co-construire" les diplômes avec les branches "qui le souhaitent".

Création de l'agence "France compétences" : Elle remplacera les trois instances nationales actuelles (Copanef, Cnefop et FPSPP) et sera gérée par l'État, les organisations patronales et syndicales, et les Régions. Parmi ses missions, la régulation des prix des formations, afin que les coûts "ne dérivent pas", selon le ministre.

À la Région, Muselier prépare sa riposte

Le coup de sabre faisait partie des promesses de campagne de Christian Estrosi et Renaud Muselier lors des régionales 2015. Aux commandes depuis d'une institution chargée, entre autres plaisirs, de gérer la formation professionnelle, les élus Les Républicains ont mis la pression sur des organismes jugés "trop nombreux et pas assez efficaces. Nous en avons 80 000 en France contre 4 000 en Allemagne, note Renaud Muselier, désormais président de la Région Sud. "Il y a une erreur quelque part. Quand nous sommes arrivés, nous avons menacé de ne plus financer les instituts qui n'arrivaient pas à 70 % de conversion à l'emploi. Le taux était alors de 48 %. Aujourd'hui, on est à 56 %. On est sur la bonne voie". Forcément, l'arrivée sans réel préavis de l'État fait tiquer les élus régionaux.

La réforme qui recentralise le financement des organismes de formation et ôte un peu du poids des partenaires sociaux, n'est pas critiquée sur le fond par Renaud Muselier. "On est dans la même stratégie de résultat et sur un principe de bon sens, reprend-il. La réforme est nécessaire. Mais, on l'a vu sur le milliard d'euros de l'apprentissage, le gouvernement dit qu'il travaille avec les Régions et, à l'arrivée, il fait ce qu'il veut. Sur la formation professionnelle, il ne s'agira pas de nous en demander plus tout en enlevant des moyens financiers. Ce qu'on réalise marche. On connaît mieux nos bassins d'emploi que le ministère. Et on travaille très bien avec les partenaires sociaux." Une riposte des présidents de Régions qui doivent se réunir la semaine prochaine, s'organise. "On prépare quelque chose avec la Région, confirme Jean-Luc Monteil, président du Medef Paca. L'idée, c'est que Provence-Alpes-Côte d'Azur inspire la ministre sur sa capacité à trouver des solutions de proximité. Sur l'apprentissage ou la formation en alternance, on est capable de faire du sur-mesure. C'est nécessaire pour aller plus loin qu'une réforme qui règle les problèmes de tuyauterie, mais reste insuffisante sur le fond".

F.T.

LES 3 QUESTIONS À GÉRARD GORON FONGECIF

"L'application mobile me fait sourire"



Gérard Goron.

/ PHOTO PATRICK NOSETTO.

Chargé au niveau régional de gérer les congés individuels de formation (CIF), le Fongecif Paca et son directeur Gérard Goron observent la réforme sans stress apparent. Le CIF doit pourtant être intégré dans le compte personnel de formation (CPF), sous l'intitulé "CPF de transition".

1 Votre rôle risque-t-il de s'amoindrir ?

Je ne suis pas sûr que ce sera le cas. Dans le projet, les partenaires sociaux avaient prévu un CPF de transition en mobilisant un nombre d'heures supplémentaires. Il existera donc un dispositif, même si les financements sont moindres. Mais rien n'est gravé dans le marbre sur ce point. Au-delà, l'accompagnement n'est pas mis en cause.

2 Les actifs auront toutefois beaucoup plus d'autonomie...

La démarche de simplification engagée est tout à fait louable. Mais le principe du conseil existe toujours. Et, pardonnez-moi, l'idée d'une application mobile où l'on se sert dans la multiplicité des formations et des organismes me fait sourire. Les gens risquent fort de se retrouver démunis. Ils auront besoin d'être accompagnés et armés.

3 La réforme ne remet donc pas en cause vos organismes ?

Ce modèle plus intelligent a été voulu par les partenaires sociaux. On a beaucoup réfléchi à la question. Soutenir quelqu'un dans sa reconversion n'est pas chose facile. Donner de l'autonomie va créer des tensions chez les salariés. Nous avons un temps d'avance pour gérer cela.

Propos recueillis par F.T.